PV DU COMITE DE TRI POUR LE CHOIX DES ATELIERS THEMATIQUES M5.11

Comité de tri réuni le 04 septembre 2014 et composé par les membres suivants :

- Hind Karoui. Dir. département Architecture et Arts Plastiques
- Hayet Badrani. Enseignante 5ème année.
- Mohamed Sid. Enseignant 5ème année
- Mouna Fakhfakh. Enseignante 1ère année
- Imène Regaya. Enseignante 1ère année

Participation à l'opération de classement des fiches :

- Boutheina Bouzid. Enseignante 3ème année
- Emna Bchir. Enseignante 2ème année

1. Modalités de tri :

La procédure de Tri proposée par Hayet Badrani et présentée par le département aux enseignants de la 5ème année pour concertation dans le Compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2014, a été approuvée par le conseil scientifique le 26 août 2014.

2. Liste des admis

L'administration nous a fournit les documents officiels suivants :

Deux listes des admis pour la cinquième année, classés par ordre de mérite :

- 209 admis à la session principale

- 96 admis à la session de rattrapage

Une liste de 17 redoublants en cinquième année classés par ordre de mérite.

Une liste de 08 étudiants Erasmus

2. Fiches de choix rendues :

Le comité a reçu :

- 321 fiches de choix dûment remplies et déposées au bureau d'ordre jusqu'au 3 septembre.

- 02 fiches déposées au bureau du département le 04 et le 05 septembre (hors délais).

- 01 fiche nulle (non remplie)

Listes	Fiches rendues	Absents
209 admis à la session principale	**209**	-
96 admis à la session de rattrapage	**94**	02 (Mohamed Amine Abdallah, Mohamed Amine Chouikh)
17 redoublants	**15**	02 (Rim Belchkar et Bahloul Hassen)
08 étudiants Erasmus	**06**	02 vont étudier en France (Saber Tounsi, Ahmed Jmaiel)
TOTAL : 330	**324**	**04**

Le tri s'est fait en fonction de la moyenne générale en 4ème année. Ceux qui ont réussi à la session de rattrapage sont classés après ceux qui ont réussi à la session principale et ce indépendamment de la moyenne générale.

Les redoublants ont été placés en tenant compte de leur classement et de leurs choix, de sorte qu'on ait 01 seul redoublant par atelier.

Les étudiants ERASMUS ont été placés en tenant compte de leurs choix, de sorte qu'on ait 01 étudiant ERASMUS par atelier.

Vu le nombre général des étudiants admis en 5ème année (330), le comité a fixé le nombre maximum d'étudiants par groupe à 13 : 01 redoublant, 01 ERASMUS et 11 étudiants.

Durant l'opération de tri, le comité a géré, cas par cas, le cas des étudiants dont leur classement en 4ème année ne leur a pas permis d'être affectés selon un de leurs 10 choix.

Après concertation entre les membres, il a été convenu de revenir aux choix (du 10ème au 1er) et d'affecter l'étudiant à l'un des binômes ou groupements. En cas de saturation des ateliers ou des groupements, affecter l'étudiant au groupe le moins rempli.

Durant l'opération de tri, le comité a géré le cas de deux étudiants qui n'ont pas remis leurs fiches de choix dans les délais. Ils ont été placés en dernier selon les places disponibles dans les groupes de leur choix.

Les listes des groupes ont été affichées le vendredi 05 septembre et publiées sur le site de l'ENAU. Aucun changement ne sera possible que suite à une demande de permutation dont le dernier délai a été fixé à mardi 09 septembre.

Fait le 06 septembre 2014

Hind Karoui

Directrice du département Architecture et Arts Plastiques